

Membres En exercice :	23
Présents :	15
Absents :	8
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

DE000047.10-2023
République Française
Département de l'Isère

Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le
ID : 038-200063964-20231024-DE000047_10-DE



Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 24 octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme SANDRIN Maria, élue Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 octobre 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Muriel RADIX, Bruno GENEVAY, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Sylvie MONTERO, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Sophie DE ARAUJO.

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Fabienne DUPUY (pouvoir à A. BOITTIAUX), Marilyn SERRANO (pouvoir à G. PINET), Chloé VIAL (pouvoir à G. LIAUZUN).

Absents : Mesdames, Messieurs : Cédric THIEVANAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Dimitri CASTELAND, Sylvain LONGUET (démissionnaire).

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : VOYAGE SCOLAIRE – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre d'un projet pédagogique, deux classes de l'école élémentaire, « Les Platanes », souhaitent partir en voyage dans le massif de la Chartreuse.

Madame le Maire laisse la parole à Mme Alexia FARGE, Adjointe à la Vie Scolaire, Celle-ci présente le projet de sortie ENS et précise que cette sortie d'une journée pour environ 49 enfants coûte approximativement 620€.

Madame le Maire propose de prendre en charge la totalité du coût pour cette journée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

DECIDE de prendre en charge la totalité de cette sortie scolaire, à savoir un montant estimatif de 620€

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

